DONS

! Soutenez le RACC handball, faites un don et payez moins d'impôts !

En tant qu'organisme d'intérêt général, le club du RACC est autorisé par les services fiscaux (décision du 5 janvier 2006) à délivrer un reçu « dons aux œuvres » donnant droit à réduction d'impôt.
Pour tout versement, ***le particulier*** *qui souhaite effectuer un don à notre club aura droit à une* ***réduction d'impôt de 66%.***

Si vous voulez aider votre club faites un don.

- Don de 100 € 66 € déduits sur impôt
- Don de 200 € 132 € déduits sur impôt
- Don de 300 € 198 € déduits sur impôt
- Don de 400 € 264 € déduits sur impôt
- Don de 500 € 330 € déduits sur impôt
- Don > 500 € Réduction impôt 66 % du montant

MÉCÉNAT

Pour tout versement, ***le commerçant ou l'entreprise*** *qui souhaite effectuer un don et devenir mécène de notre club aura droit à une* ***réduction d'impôt de 60%.***

DOSSIER INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

ATTENTION DOSSIER VALIDE APRES RECEPTION DU DOSSIER COMPLET ET FINALISATION DU DOSSIER INFORMATIQUE (voir procédure ci-dessous).

TANT QUE VOUS N'ETES PAS LICENCIES VOUS NE POUVEZ PAS PARTICIPER AUX ENTRAINEMENTS POUR DES QUESTIONS D'ASSURANCE.

***IMPORTANT* : DOSSIER COMPLET SIGNIFIE PAIEMENT INCLUS. LES CHEQUES SONT A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE :**
RACC HANDBALL 1 RUE MARC SEGUIN 44300 NANTES. *(Faire figurer au dos du chèque le nom du licencié).*

Les réinscriptions sont à faire à partir du 1er juin, avant le 15 juillet. La demande étant très importante, nous ne pouvons pas garantir que les licenciés qui n'auront pas refait leur licence à cette date pourront encore le faire, en effet, une liste d'attente sera mise en place pour les créations jusqu'au 15 juillet.

Toute licence engagée ne sera pas remboursée

PROCEDURE INSCRIPTION

- Remplir le google forms disponible sur le site du RACC : racchand.com, onglet INSCRIPTIONS
- Vous recevrez un lien sur l'adresse mail que vous avez fournie ? (Vérifiez vos courriers indésirables).
- A la réception du lien informatique, fournir les informations demandées
- Scanner une photo d'identité et la télécharger
- Scanner la carte d'identité recto verso ou livret de famille et télécharger.
- Scanner le certificat médical rempli et signé par le médecin ou le questionnaire de santé * si certificat médical < 3 ans (certificat conforme ci-dessous et sur le site du RACC) et le télécharger, ceci pour toutes les licences seniors
- Pour les mineurs, le questionnaire de santé* suffit, remplir l'autorisation parentale (modèle sur le site du RACC), le scanner et le télécharger
- **Pour tous les joueurs nés à partir de 2018 et pour les dirigeants**, il est indispensable de cocher la case « Encadrant », ce qui générera un certificat d'honorabilité obligatoire.
- Cliquer sur « FINALISER », étape indispensable pour que votre licence soit validée
- Chacun a la charge de remplir les informations le concernant sur le lien qui lui sera envoyé
- A réception de la licence informatique, envoyer le certificat médical original à RACC HANDBALL, 1, rue Marc SEGUIN 44300 NANTES, celui-ci sera conservé pendant 10 ans par le club.

Les licences ne seront validées qu'à réception du règlement ou des justificatifs d'organismes extérieurs effectuant le réglement

Ce document étant joint au dossier d'inscription, il vaut acceptation des conditions qui y sont énoncées y compris du Règlement Intérieur

PETIT TRUC A CONNAITRE :

Sur Gesthand, en cliquant sur la petite icône bleue à droite, vous aurez le modèle du document

** : le questionnaire est à remplir et reste la possession du licencié, seule la première feuille est à télécharger*

REDUCTIONS DIVERSES :

- Demandeurs d'emploi ou Etudiants Seniors **(présentation justificatifs)** : 40 € de réduction
- Famille si 2 licenciés, (hors dirigeant) : - 10 € sur la 2ème
- Famille si 3 licenciés, (hors dirigeant) : - 20 € sur la 3ème
- Famille si 4 licenciés, (hors dirigeant) : - 30 € sur la 4ème
- Arbitre officiel club : - 50 %
- Entraineur bénévole : - 100 %
- Cartes Blanche et Pass'Sport : envoyer document à 6244042@ffhandball.net

SAISON 2023 / 2024

Chaque licencié né entre 2005 et 2019 devra posséder son ballon et sa chasuble (réversible jaune – orange)

Les réinscriptions sont ouvertes du 1er juin au 15 juillet, ensuite ce sera selon les disponibilités et il n'y aura plus de priorité aux adhérents actuels.

ANNEE	CATÉGORIE GARÇONS	CATÉGORIE FILLES	TAILLE BALLON	TARIF CREATION/MUTATION	CHASUBLE
2019	BABY	BABY	T00	115 €	OUI
2018	BABY	BABY	T00	115 €	OUI
2017	EHB	EHB	T0	115 €	OUI
2016	EHB	EHB	T0	115 €	OUI
2015	-10	EHB	T0	135 €	OUI
2014	-10	-11	T0	135 €	OUI
2013	-12	-11	T0	135 €	OUI
2012	-12	-13	T0	135 €	OUI
2011	-14	-13	T1	140 €	OUI
2010	-14	-15	T1	140 €	OUI
2009	-16	-15	T2	145 €	OUI
2008	-16	-20	T2	145 €	OUI
2007	Jeunes Seniors	-20	T2 – T3	155 €	OUI
2006	Jeunes Seniors	-20	T2	155 €	OUI
2005	Jeunes Seniors	-20	T2	155 €	OUI
Avant 2005	SENIORS		T2 - T3	200 €	
TOUT ÂGE	LOISIRS		T2 - T3	155 €	
TOUT ÂGE	HANDFIT			155 €	
TOUT ÂGE	HAND ADAPTE			105 €	
TOUT AGE	DIRIGEANT			55 €	
Adhésion	Participez à la vie du RACC			50 €	

PRIX DES MUTATIONS : 12-16 ans ?? - + 16 : ?? (Prix fixés par la Fédération)

Une section handfit est ouverte depuis 2021, 13 personnes se sont inscrites et ont apprécié les séances animées par Anna. Le handfit s'adresse à tous les âges, pour en savoir plus : http://www.sport-sante-paysdelaloire.fr/focus/handfit-pratique-innovante-moderne-accessible

Les paiements ne peuvent être reçus que par chèque ou espèces.

FFHANDBALL

ATTESTATION - QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
pour le renouvellement de ma licence Handball

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFHandball, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire

dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire

dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, établi après le 1er juin.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires de la FFHandball relatives au certificat médical (article 30.2 des règlements généraux et articles 9 à 16 du règlement médical), disponibles dans l'Annuaire sur le site Internet de la fédération).

Nom et prénom :

Date (j/m/m/aaaa) : *Signature :*
Fait à :

Dans le cas où le licencié concerné est mineur :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (j/m/m/aaaa) : *Signature :*
Fait à :

:

FFHANDBALL

Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et D. 231-1-1 à D. 231-1-5,

Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé " QS-SPORT "

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. **Durant les douze derniers mois :**	**OUI**	**NON**
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 08 | www.ff-handball.org

Cette page remplie et conservée par le licencié, seule la page 1 du questionnaire santé remplie et signée doit être téléchargée dans gesthand

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article 231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. Mme

né(e) le (jj/mm/aaaa) à :

et n'avoir décelé aucune c-ontre indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa)

Signature et tampon du praticien *obligatoires*

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale:fédérale anonymée

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU)pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :

Conformément aux dispositions de l'artic-le 52 R232 du Code du sport,

j'autorise

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par

la Fédération internationale(IHF) ou la

Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

je n'autorise pas

dans ce: cas

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1re infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentan:t légal

Nom et prénom du mineur ou majeur :protégé

Date : jj/mm/aaaa *Signature*

Fait à :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312
94257 GENTILLY Cedex

T. +33 (0)1 46 15 03 55
F. +33 (0)1 70 76 75 92

ffhb@handball-france.eu
www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z

REGLEMENT INTERIEUR

Les dirigeants, éducateurs et encadrants (salariés et bénévoles), sont soumis à l'obligation de **neutralité politique ou religieuse** dans l'exercice des tâches qui leur sont confiées au sein du RACC HANDBALL.

Au nom de l'idéal universaliste du sport, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du respect de la dignité ou des convictions d'autrui, **toute manifestation ostentatoire religieuse et politique est interdite.**

« Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans les gymnases ou locaux utilisés par le club. »

Il est demandé à chaque adhérent d'avoir une attitude **de respect et d'écoute** envers les divers responsables du club et envers les autres licenciés. Il doit adopter un comportement responsable sur les terrains et au sein du club. Toutes attitudes antisportives, verbales ou physiques, envers l'adversaire, l'arbitre, les managers, les spectateurs, les partenaires ou le matériel sont interdites.

Les amendes faisant suite à un rapport de l'arbitre sont à la charge entière du joueur.

➢ **Entraînements et matches** : Les horaires d'entraînement sont fixés en début de saison par le club. Il convient de préciser que les entraîneurs sont responsables des jeunes uniquement pendant ces horaires. Pour les licenciés mineurs, **les familles doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur** ; les trajets sont de la responsabilité entière des parents. Les parents autorisant leur enfant à venir seul prennent l'entière responsabilité jusqu'à leur retour en cas d'absence de l'entraineur. Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenant en dehors des entrainements et des matchs.

La présence aux matches et aux entraînements est obligatoire. Toutefois en cas d'empêchement que ce soit pour le match ou pour l'entraînement, le joueur est tenu de prévenir, au minimum la veille, son responsable d'équipe et son entraîneur dont les coordonnées sont indiquées sur le site du RACC : racchand.com.

Toutes les absences répétées peuvent entrainer des Tâches d'Intérêt Général au bénéfice du club, le joueur s'engageant pour toute la saison et tous les matches.

Le joueur doit également accepter de jouer dans le collectif choisi par l'entraineur et/ou le manager.

Le club ayant des engagements vis-à-vis des instances, le joueur s'engage à participer à tous les évènements organisés par ces instances.
Le joueur doit donner la possibilité à son entraineur ou responsable d'équipe de le joindre soit sur un téléphone perso, soit par l'intermédiaire des parents pour les mineurs.

En cas de problèmes médicaux, asthme, souffle au cœur, etc…, l'entraineur doit être prévenu et averti des précautions nécessaires à prendre. Si le joueur n'a pas en sa possession la possibilité de prendre ces précautions il ne pourra pas participer au match ou à l'entrainement.

➢ **Déplacements** : **Les parents des adhérents mineurs ou joueurs des équipes seniors s'engagent à assurer (à tour de rôle) les déplacements des équipes** en fonction du planning établi et négocié en début de saison. Le conducteur est responsable de ses passagers jusqu'au retour au domicile des enfants ou à défaut un autre lieu défini préalablement avec les parents. Le conducteur est un bénévole du RACC HANDBALL pendant les durées de trajet, et, à ce titre, il est couvert pour le transport des jeunes par l'assurance du club.

En cas d'impossibilité, ils se coordonnent avec une autre famille en permutant leur tour.

Pour des raisons de sécurité, les jeunes en formation de conduite accompagnée ne sont pas autorisés à prendre le volant.

- **Selon les équipes, le lavage du jeu de maillots et shorts est assuré par les familles ou joueurs à tour de rôle**. Les jeux de maillots sont la propriété du club.

- **Tenue du bar le samedi après-midi** : Un tour de rôle sera établi pour les parents des jeunes joueurs, qui permettra d'assurer la tenue du bar et la distribution de la collation.

La cigarette, l'alcool, et produits psychotropes sont interdits à l'intérieur des vestiaires et de la salle de sport. En cas de constatation de prise de produits psychotropes, le joueur sera écarté des équipes en compétition.

Il est indispensable que **chaque adhérent ou parent de mineurs participe à la vie du club de manière active.**

Si vous souhaitez vous impliquer plus spécialement dans une activité au sein du club, contactez directement l'équipe dirigeante. **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.**